Maistre Louis Pascal Demontref procureur au bureau

Declare a Mr Bouml procureur de la dame
Veuve Jossor

quil est procureur au bureau des [illegible] [illegible]
pour la communauté des maistres tailleurs [illegible]
de chirurgie de la ville de montpellier sur la [illegible]
a leur donnée sur la plainte du quatorze decembre
dernier ce quil nen ignore sans aucune approbation
ny prejudice aux moyens de nullite dont acte

Demoure
Cossul

G·D·PARIS
P·2·AP·I·SOL

Sellé

Ssifié Baillé Coppie a Mr
Cossul p. a domicile le
Cinq — Janvier 1752
Dumarch